règle, si bien que le bourgmestre Heldenstein se vit obligé de saisir l'autorité supérieure de la carence de certains de ses collègues.

«Luxembourg, le 29 juillet 1861.

Monsieur le Directeur Général de l'Intérieur,

Depuis la reconstitution du collège des bourgmestre et échevins de la ville à la fin du mois de mars dernier, M. Simonis, qui a déclaré ne pas accepter les fonctions d'échevin lui conférées de nouveau, n'a plus assisté aux séances du collège et M. Eberhard, qui a déclaré accepter les fonctions, n'y assiste que très rarement. Ce cas n'est arrivé que trois fois depuis le commencement du mois de mai, tandis que suivant les anciens errements, le collège se réunit régulièrement les mardis et vendredis de chaque semaine. M. Paquet remplace provisoirement M. Simonis en sa qualité de conseiller communal le premier en rang.

Cette composition défectueuse du Collège et cette assistance irrégulière à ses séances entravent la marche normale du service et font peser sur ma seule personne une part trop lourde de soins et de la responsabilité de l'administration revenant au collège en entier. Comme cette situation ne pourrait durer plus longtemps, sans que les intérêts de la commune n'en reçoivent une grave atteinte, j'ose prendre la liberté, M. le Directeur Général, de vous prier de bien vouloir prendre pour la faire cesser, les mesures que votre sollicitude pour notre cité vous suggérera.

Le Bourgmestre. »

Apparemment cette plainte n'eut pas le résultat escompté, car le 1° décembre 1863 le bourgmestre envoie de nouveau une lettre à son collègue, M. EBERHARD, le priant de prendre une part plus active aux délibérations du collège; le 8 juin de l'année suivante il s'adresse par écrit à ses deux échevins MM. ASCHMAN et EBERHARD, leur faisant observer que leurs absences systématiques ont amené un grand « retard à la présentation du budget et de là un dérangement dans les disponibilités financières de la ville ». — Le rapport administratif pour l'année 1864 signale que durant l'année le conseil communal fut convoqué 34 fois, mais ne pouvait 7 fois pas siéger comme n'étant pas en nombre. Au collège échevinal c'était pis, rarement ce corps siégeait au complet, très souvent le bourgmestre était obligé à prendre seul les décisions.

L'opposition se raidissait et n'attendait que l'occasion propice pour donner à Heldenstein le coup de Jarnac.

Les deux extraits du Compte-rendu analytique reproduits ci-après soulignent la situation.

« Séance du 5 juillet 1862.

M. Aschman: Quelle est l'opinion du conseil échevinal? Il doit la formuler, et s'il n'en a pas, c'est qu'il n'a pas mis tous ses soins à étudier l'affaire.

M. le bourgmestre : J'ai une conviction.